

Etape	Contenu	Avancement	Réunion publique
Diagnostic du territoire	Analyse socio-économique et environnementale de la commune	Réalisé	7 juillet 21
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	Orientations d'aménagement et développement à 10-15 ans	Réalisé	8 décembre 21
Orientations d'Aménagement et de Programmation, zonage, règlement	Les OAP fixe les principes d'aménagement sur des secteurs précis Le zonage et son règlement fixe la destination des sols par secteur et les règles de constructibilité qui y sont attachées	En cours de finalisation	
Mise en forme du dossier et arrêt du projet par délibération	Dossier complet avec Evaluation environnementale du projet et justification des choix		
Concertation et Enquête Publique	Le projet est envoyé aux Personnes Publiques Associées pour avis. L'enquête publique permet aux citoyens de faire part de leurs remarques		
Approbation du nouveau PLU par le Conseil Municipal	Modifications du projet si besoin suite aux concertations Mise en forme définitive		

Le conseil municipal a validé les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le groupe de pilotage finalise l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le plan de zonage et le règlement d'urbanisme.